

## Comment financer des projets de recherche ?

— Stéphanie Borel, Mathilde Oudry, chargées des recherches de financement à l'Unadréo

*La FNO, les syndicats régionaux ainsi que les adhésions individuelles participent au financement du fonctionnement de l'Unadréo et du Lurco : les réunions du comité directeur de l'Unadréo et du conseil scientifique du Lurco (déplacements, location de salle, etc.), les représentations de la société savante en orthophonie dans différentes instances (groupe de travail master, HAS, Anesm, négociations salariales, Chap, ATIH, CSARR...) et les nombreuses ressources gratuites en ligne : site Internet, Oado et Gloss@. De fait, l'immense majorité des travaux de recherche menés dans le cadre de l'Unadréo reposent sur le bénévolat des différents membres, permanents, associés et étudiants.*



© momius - Fotolia

Cependant, la mise en œuvre de projets de recherche ambitieux, pour montrer l'efficacité de la rééducation orthophonique par exemple, demande beaucoup de temps et donc, de l'argent. La recherche bibliographique permet de faire un état de l'art dans le domaine étudié et nécessite parfois la traque d'articles introuvables ou nichés à l'autre bout de la France, leur lecture attentive, leur synthèse. L'élaboration du protocole, les rémunérations et les déplacements des testeurs, le traitement des données par des statisticiens professionnels, les réunions de synthèse, la valorisation des résultats lors de communications dans des congrès ou l'écriture d'articles scientifiques sont autant d'activités pour lesquelles un temps considérable est passé.

Et faire avec des « bouts de ficelles » ne fait pas avancer les choses. Pour pouvoir mener des actions de recherche d'envergure qui permettront de faire avancer l'orthophonie et la prise en charge des patients, nous avons besoin d'argent. De plus, un laboratoire est désormais également jugé sur sa capacité à lever des fonds pour ses projets car cette compétence permet de montrer qu'il peut formaliser des projets et réfléchir bien en amont à la planification de

l'action, aux moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, à l'analyse des résultats et à leur valorisation. De plus, les financeurs s'avèrent être d'excellents chargés de communication et de valorisation des travaux qu'ils ont financés et peuvent participer à leur façon au rayonnement de l'Unadréo et du Lurco, et plus généralement de la recherche en orthophonie. Enfin, l'adage « on ne prête qu'aux riches » est également vrai dans le domaine de la recherche : au-delà de la qualité scientifique des travaux, les organismes pourvoyeurs de fonds accordent plus facilement leur confiance aux laboratoires ayant déjà obtenu des financements. Il faut alors parvenir à rentrer dans ce cercle vertueux. Mais comment procéder ?

### Qui finance des projets de recherche ?

Plusieurs pistes s'offrent à nous. Il existe un soutien public à la recherche et à la formation sous forme d'aides fiscales. Le Crédit impôt recherche (CIR) par exemple, permet à des entreprises de défiscaliser si elles s'engagent avec un laboratoire dans un projet de recherche. Le Lurco est agréé pour percevoir le CIR depuis 2011 mais cherche encore les partenaires qui souhaiteront s'engager sur un projet commun. L'Etat peut également reverser à des organismes habilités certaines de ses recettes fiscales au titre de la taxe d'apprentissage. Depuis cette année, l'Unadréo est agréée pour percevoir la taxe d'apprentissage (voir encadré p.31). Cet argent pourra servir à financer le matériel nécessaire pour mener à bien le mémoire de recherche des étudiants engagés au sein d'une Equipe de recherche Unadréo (ERU) du Lurco.

Le soutien public à la recherche se manifeste également via des organismes institutionnels dans le cadre d'appels à projet : l'Agence nationale de la recherche (ANR), la Caisse nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA), l'Institut de recherche en Santé publique (IReSP), la Haute Autorité de Santé (HAS)... Il s'agit souvent de projets très ambitieux, avec des budgets importants. L'Unadréo, via le Collège français d'orthophonie (CFO), a par exemple été financé par la CNSA pour un projet sur l'aide aux aidants et par la HAS pour un programme pilote sur l'impact clinique de l'accident vasculaire cérébral et des démences.

Le soutien à la recherche est également porté par des organismes privés. La Fondation de France héberge de nombreuses fondations (674 fondations en 2009). D'autres fondations d'entreprise (Axa, Carrefour, EADS, Free, Médéric...) sont indépendantes. Certaines proposent des aides aux chercheurs, sous forme d'appels à projets,

de bourses doctorales ou postdoctorales, la plupart du temps dans une thématique donnée qu'elle a choisi de porter : autisme, maladie d'Alzheimer, illettrisme, aide aux aidants, etc., et pour lesquelles les orthophonistes ont beaucoup de propositions à faire.

Les associations de patients peuvent également proposer des bourses de recherche : « Fondation des Gueules Cassées », « Association française Ataxie de Friedreich », etc. Enfin, les différentes collectivités territoriales ainsi que les ministères et l'Etat allouent des subventions aux associations pour le fonctionnement ou pour des projets ponctuels.

## Une veille active !

Avant toute démarche de demande de financement, il est essentiel de se tenir informé sur les thématiques des recherches en cours au sein des ERU, ainsi que les demandes en besoins matériels ou humains. Ces informations sont mises à jour régulièrement par les responsables des ERU.

Comme il n'existe pas de « liste » ou de page Internet recensant les différents appels à projets en cours, il est impératif de réaliser une « veille » régulière. Il faut donc rechercher périodiquement par mots-clés les appels, à projets dont les thématiques coïncident avec celles de l'Unadréo. Il existe différentes sources de financement pour ces appels à projets, il est donc nécessaire de réaliser cette veille auprès des fondations ou associations, régions, ministères... Certains des organismes qui proposent ces financements imposent des dates de dépôt de dossiers, tandis que d'autres peuvent être sollicités à tout moment au cours de l'année.

Qu'est-ce qu'un bon projet ? Une bonne idée, idéalement un peu « dans l'air du temps », soumise au bon moment, bien formalisée, avec un budget suffisamment ambitieux mais pas trop gourmand...

## Un travail de fourmi : Vérifier les conditions du projet

Vérifier les conditions du projet, c'est d'abord se poser de nombreuses questions. En effet, il convient au préalable de vérifier que l'Unadréo ou le Lurco peut déposer un dossier. A quel type d'institution est destiné cet appel à projet ou cette subvention : une association, une société savante, un laboratoire agréé ou un établissement d'enseignement ? Ce projet doit-il comporter une dimension locale, nationale ou internationale ? L'Unadréo doit-elle s'associer avec un autre organisme ?

Il faut également vérifier les conditions de l'appel à projet ou de la subvention demandée. Que finance cet organisme ? Un projet de recherche, des frais de fonctionnement de l'association, ou l'organisation d'une manifestation scientifique ? Généralement, les organismes financeurs proposent un appel à projet avec une

thématique de recherche (illettrisme, Alzheimer, AVC...), mais également un public dédié (petite enfance, aidants, étudiants...).

De plus, si des délais sont imposés pour la durée de l'étude (étude AVC CFO-HAS), ou pour justifier de l'utilisation du financement (taxe d'apprentissage), il faudra en tenir compte lors du dépôt du dossier, de même que les objectifs du projet devront bien évidemment être réellement conformes aux objectifs soumis par le financeur. Il faut également vérifier à quel usage est destiné le budget sollicité, et si l'organisme impose des restrictions quant à l'utilisation du financement.

Dans le cadre de certains projets de recherche, des autorisations administratives peuvent être nécessaires (CNIL, autorisation des parents ou du rectorat, etc.), documents que l'Unadréo est susceptible de transmettre à l'organisme financeur si celui-ci le requiert.

Enfin, selon l'importance du projet et de son budget, les organismes financeurs sollicités seront différents, de même que les procédures de dépôt des dossiers, notamment en complexité ! On l'imagine bien, les garanties demandées et les formalités administratives seront d'autant plus conséquentes que le budget demandé le sera.

Ainsi, l'Unadréo ne peut pas répondre à tous les appels à projets, ni solliciter toutes les sources de subventions qui existent, réduisant de ce fait les sources de financement possibles.

## Déposer le dossier

Une fois ces vérifications faites, et que l'Unadréo a le bon projet à proposer à un organisme en vue d'un financement ou d'une subvention, vient le moment chronophage de « remplir les cases » sur le dossier, qu'il faut compléter de plus en plus souvent en ligne, avec les aléas de connexion Internet. Selon la procédure de dépôt de dossier proposée par le financeur, les informations demandées sont plus ou moins détaillées, concernant le statut administratif de l'Unadréo, les objectifs de l'étude et les moyens qui seront mis en œuvre pour y parvenir. Certains sujets ou thématiques sont plus ou moins porteurs et donc plus facilement financés, c'est pourquoi « remplir les cases », c'est aussi tenter de « rentrer dans la bonne case », par la thématique du projet, le public visé, etc.

Une part non négligeable des informations recueillies concerne le budget de l'association et le budget prévisionnel. L'Unadréo doit fournir des données se rapportant à son budget de fonctionnement, à d'éventuels financements perçus ou attendus, ainsi que sur le budget prévisionnel de l'association et du projet déposé.

Pour réaliser le budget prévisionnel, il faut s'appuyer sur les éléments du budget des années précédentes, et identifier les besoins spécifiques au projet, à savoir les besoins financiers pour les déplacements ou

les hébergements par exemple, les besoins matériels (informatique ou enregistrement audio/vidéo...) et humains nécessaires pour indemniser les professionnels (orthophoniste, statisticien, etc.). A cela s'ajoutent les frais de gestion, inhérents à tout dépôt de dossier.

A l'Unadreo, deux personnes sont spécialement dédiées à cette recherche de financements mais tous les membres du comité directeur se sentent concernés et participent. Depuis 2012, 9 dossiers ont été déposés pour 3 acceptés.

Année	Structure & Projet	Statut
2012	Région Ile-de-France - Rencontres d'Orthophonie 2012	Accepté
2012	Caisse des dépôts - Adaptation ELO Tahiti	Refusé
2012	Fondation Aviva - Projet Aidodys	Refusé
2013	Fondation SNCF - Projet Comens	Refusé
2013	Région Ile de France - Rencontres d'Orthophonie 2013	Refusé
2013	Taxe d'apprentissage	Accepté 1 fois
2013	Fondation SNCF 2013 - Adaptation ELO Tahiti	Refusé
2014	Région Ile de France DIM Cerveau et pensée Rencontres d'Orthophonie 2014	Refusé
2014	Association française Ataxie de Friedreich	Accepté
2014	Subvention Associations	En préparation
2014	L'Oréal DVD paralysie F - faciale	En préparation

## L'argent obtenu, le travail continue

Une fois l'argent débloqué... et cela peut prendre plus de temps que prévu... il faut bien sûr précisément l'utiliser pour la mission de recherche décrite dans le projet...et surtout garder tous les justificatifs, jusqu'au moindre ticket de métro afin de rendre des comptes à l'organisme financeur. Des rapports réguliers sur l'avancée du projet sont également à fournir.

### Soutenez l'Unadreo ! Verser votre taxe d'apprentissage à l'Unadreo, c'est aider les étudiants en orthophonie.

La taxe d'apprentissage (TA) est un impôt dont le but est de favoriser le développement de l'enseignement technologique et professionnel. Elle est versée par les entreprises employant au moins un salarié, et qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux. Elle est égale à 0,5 % de la masse salariale de l'entreprise.

Une part de la TA (le « quota ») sera affectée exclusivement au financement de l'apprentissage, via les Centres de formation des Apprentis entre autres. L'autre part, soit 43 % de la TA (le « hors-quota » ou « barème »), est destinée à financer les établissements d'enseignement suivant le niveau de formation, ainsi que les activités complémentaires de ces formations (à hauteur de 20 % du hors-quota).

La particularité de cet impôt est qu'il est le seul dont l'entreprise redevable peut choisir le bénéficiaire. Le montant de la TA est ainsi collecté par un organisme habilité (OCTA) avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, afin d'être redistribué aux bénéficiaires : CFA, lycées professionnels, université... Les bénéficiaires de la TA ne peuvent utiliser les fonds que pour certains financements spécifiques, tels que l'achat de matériel pédagogique ou professionnel, ou encore la rémunération d'enseignants, et doivent évidemment justifier ces dépenses.

L'Unadreo a déposé un dossier d'habilitation en novembre 2013 au titre des activités complémentaires pour sa mission d'accompagnement des étudiants en orthophonie dans le cadre de leur mémoire de fin d'études. L'Unadreo accueille en effet chaque année plusieurs étudiants, qui sont sous la direction d'un directeur de mémoire agréé par des centres de formation en orthophonie et appartenant au Lurco. Ces « chercheurs étudiants » sont intégrés à une Equipe de Recherche Unadreo (ERU), et pourront ainsi bénéficier d'une aide logistique (mise en relation avec des professionnels et/ou des patients, pour des études multi-centres par exemple) et financière, en plus de l'encadrement scientifique rigoureux proposé.

Après une campagne de collecte en début d'année 2014, notamment auprès d'entreprises proches de l'orthophonie, l'Unadreo a ainsi perçu cette année plus de 1 700 €, qui vont permettre de financer l'achat d'un ordinateur portable, d'un logiciel et de documents de passation, ainsi que d'une caméra, dans le cadre d'un mémoire portant sur l'étalonnage sur une population néocalédonienne des tests d'évaluation du langage oral (Khomsi) et du bilan de santé évaluation du développement pour la scolarité (BSEDS 5-6 de Zorman & Jacquier-Roux), et d'un mémoire portant sur l'analyse de la voix et de la parole dans l'ataxie de Friedreich. Bien sûr, les années suivantes, les étudiants en orthophonie encadrés par des orthophonistes-chercheurs du Lurco bénéficieront du matériel acquis.

Malheureusement, les règles vont changer en 2015, la TA va fusionner avec la Contribution au développement de l'apprentissage (CDA), et représentera au total 0,68 % de la masse salariale. La répartition de cette taxe sera également modifiée, puisque le hors-quota ne représentera plus que 23 % de cet ensemble TA-CDA. Enfin, les conditions d'habilitation à percevoir la TA seront plus strictes, notamment en ce qui concerne les activités complémentaires.

La campagne 2015 s'annonce donc rude pour l'Unadreo, mais un dossier d'habilitation sera néanmoins déposé dans quelques semaines. Le suspens sera de courte durée, la liste des organismes bénéficiant de la TA étant publiée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ainsi en tant qu'orthophoniste, que vous soyez salarié ou en exercice libéral, vous n'avez pas de taxe d'apprentissage à verser mais vous pouvez aider l'Unadreo en diffusant cette information auprès de votre entourage professionnel ou personnel, surtout s'il s'agit d'un patron d'entreprise ! Il pourra alors décider en février 2015, lors du versement de la taxe d'apprentissage aux OCTA, d'allouer une partie de celle-ci à l'Unadreo, permettant ainsi d'aider les étudiants en orthophonie engagés dans un projet de recherche du Lurco-Unadreo.

Plus d'infos sur [www.unadreo.org](http://www.unadreo.org)